

« L'atelier a permis de mettre en évidence que, en dépit de spécificités nationales, la situation des quatre régions présente de grandes similitudes. Un diagnostic partagé apparaît donc nécessaire et se doit d'être poursuivi par des échanges binationaux ou multinationaux. Nous pouvons dire quelques mots dans un premier temps des difficultés qui se posent à l'analyse commune, avant d'insister surtout sur les traits de convergence qui peuvent servir de base à des actions syndicales communes.

Les difficultés de l'analyse comparée

Le principal obstacle à l'élaboration d'un diagnostic tient au flou qui entoure le secteur de la logistique. Sans s'attarder sur les questions de définition, on peut simplement soulever l'éclatement conventionnel du secteur. Dans les différents pays, la fonction logistique relève de plusieurs branches, selon qu'elle se rattache à des activités tertiaires ou industrielles, et elle ne constitue pas une branche en que telle.

Par ailleurs, quelques spécificités nationales ont pu être relevées. A titre d'exemple, alors que les intervenantes pour la région Rhône-Alpes et pour la Lombardie ont présenté un diagnostic assez proche, l'Italie se distingue par certaines formes de travail que l'on ne trouve pas de l'autre côté des Alpes, comme les coopératives constituées de salariés-associés. En outre, au niveau des formes d'emploi dans la logistique, la Lombardie se caractérise davantage par une problématique de temps partiel, tandis que la précarité dans la logistique en région Rhône-Alpes se retrouve davantage dans le travail intérimaire.

Les points communs de l'analyse

Il convient d'en venir sans plus tarder aux éléments de diagnostic partagé. La situation du secteur de la logistique dans les quatre régions présente en effet des caractéristiques communes fortes :

- Une forte progression du secteur, relevée dans les différentes régions en dépit de données économiques inégales et non homogènes,
- Une forte tendance à l'externalisation de la fonction logistique et au recours à la sous-traitance
- Une précarisation massive des salariés dans ce secteur qui touche tout particulièrement certaines catégories de travailleurs : les femmes, les jeunes, les immigrés.
- Des difficultés à organiser les salariés par l'action syndicale en raison de l'éclatement du secteur et de la sous-traitance.

Les pistes de réflexion

Sur la base de ce diagnostic, quelques pistes de réflexion ont été dégagées :

- L'éclatement du secteur sur un plan conventionnel et les phénomènes d'externalisation créent des phénomènes d'invisibilité du travail logistique et des salariés alors que leur identité professionnelle est bien souvent celle de travailleurs de la logistique. Les organisations syndicales ont donc un rôle important qui est de « reconstituer la filière », de partir de la réalité du travail pour remettre à jour les liens de subordination, mettre le doigt sur la réalité de la précarité, reconstituer des rapports de force dans la négociation collective.
- Hypothèse à travailler : La question de la syndicalisation des travailleurs de la logistique ne nécessite-t-elle pas une action syndicale territorialisée à une échelle géographique qui permette de saisir et peser sur les relations entre donneurs d'ordre et sous-traitants ?
- La question de la responsabilité des entreprises « donneurs d'ordre » par rapport aux conditions de travail chez leurs sous-traitants a été posée. Les organisations syndicales

doivent agir dans le sens d'une responsabilisation des donneurs d'ordre. Les camarades catalans ont évoqué des évolutions législatives créant des obligations pour les entreprises dans le cadre d'appel d'offre et de renégociation de contrats. Les organisations syndicales doivent donc aussi tenter de peser sur les autorités politiques pour obtenir un renforcement des obligations pesant sur les entreprises.

- Enfin, les participants à l'atelier ont souligné l'intérêt de ce genre d'échanges pour la construction de l'action syndicale. Des camarades ont évoqué la situation de grandes multinationales présentes dans les différents pays et déploré le peu d'échanges entre des équipes qui vivent la même situation. Une camarade a évoqué la nécessité de se saisir de la directive européenne sur les comités d'entreprise pour améliorer ces échanges.
- Sans trahir l'esprit des débats, nous pouvons conclure que les échanges de l'atelier ont été riches de promesse, mais qu'un diagnostic plus approfondi est sans doute nécessaire pour dégager des pistes communes en matière d'action syndicale.